

ARRETE N° 2023-204
**portant modification de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés
du département des Ardennes**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 3 novembre 2021, nommant Alain Bucquet, Préfet des Ardennes,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, titre 1^{er}, article 1^{er}, modifié par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013, relatif à la désignation de médecins agréés modifié,

VU l'arrêté n°2022/9 portant prorogation de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour une période de cinq mois dans le département des Ardennes.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La liste des médecins agréés du département des Ardennes est fixée en annexe.

ARTICLE 2 : L'agrément est valable du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026.

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera remise à chaque médecin concerné, à M. le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et à M. le président du Syndicat CSMF.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est dont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Ardennes.

Annexe à l'arrêté n°
modifiant la liste des médecins agréés du département des Ardennes

Médecins Généralistes			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	VAUCHELET Eric	2 rue Witikind	Attigny
M. le Docteur	MIART Laurent	26 bis route nationale	Auvillers les forges
M. le Docteur	NANJI Désiré	6 rue de la petite bar	Buzancy
M. le Docteur	CHEIKH ROUHOU Najib	18 avenue du Muguet	Charleville Mézières
M. le Docteur	DARKAOUI Allaoui	7 rue Felicien Wautelet	Charleville Mézières
Mme la Docteure	LEROYER Coralie	45 avenue de Manchester	Charleville-Mézières
M. le Docteur	POLETTI Abellino	10 avenue Jean-Jaurès	Charleville-Mézières
M. le Docteur	JDAINI Abdelhadi	29 quai Arthur Rimbaud	Charleville-Mézières
M. le Docteur	SOLEIMAN Pierre	16 rue de Wailly	Charleville-Mézières
M. le Docteur	MILLOT Patrick	12 avenue des Martyrs de la Résistance	Charleville-Mézières
M. le Docteur	CHATEAU Michel	2 A rue Jacques Brel	Charleville-Mézières
M. le Docteur	CHARLIER Christophe	9 allée des Alouettes	Floing
M. le Docteur	EL MELALI Mohamed	12 place Jacques Sourdille	Givet
M. le Docteur	HENNAUX Francis	14 place Méhul	Givet

Mme la Docteure	DUMONT- HOSTEQUIN Anne- Sophie	2 bis promenade des Tilleuls	Machault
M. le Docteur	EL BEKRI Ahmed	8 rue Dubois Crancé	Rethel
M. le Docteur	EL HAJJ SLEIMAN Ibrahim	1 place Hourtoule	Rethel
M. le Docteur	CAPY Christian	1 rue des écoles	Saint Germainmont
Mme la Docteure	HIRSCHAUER Marie- Claire	avenue du Général Margueritte	Sedan
M. le Docteur	HONARJOU Mathias	11 avenue de Verdun	Sedan
M. le Docteur	ENGELMANN Pierre	3 rue René Dupont	Tournes
M. le Docteur	TOPOR Patrick	51 rue Tambach Dietharz	Vivier-au-court
M. le Docteur	ZYLBERBERG Yves	12 rue Henrionnet	Vouziers
M. le Docteur	MEUNIER Benoit	2 rue Joseph Mehul	Vrigne-aux-bois
M. le Docteur	JUPINET Daniel	Uniquement en comité médical	
M. le Docteur	LEROY Pierre-Jean		
M. le Docteur	NOTTELET Gil		

Médecins Spécialistes en Psychiatrie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	EL AHDAB Fawaz	51 rue Ferroul	Charleville-Mézières
Mme la Docteure	FREVILLE Corinne	5 boulevard Louis Aragon	Charleville-Mézières
Mme la Docteure	PLUTA Karine	5 boulevard Louis Aragon	Charleville-Mézières
M. le Docteur	MOUSTAPHA Alain	4 boulevard Gambetta	Charleville-Mézières

Médecins Spécialistes en Neurologie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	JABBOUR Bachar	226 bis avenue Carnot	Charleville-Mézières
Mme la Docteure	DUICU Larisa	45 avenue de Manchester	Charleville-Mézières

Médecins Spécialistes en Dermatologie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	RENARD Frédéric	16 rue Jean Baptiste LEFORT	Charleville-Mézières

Médecins Spécialistes en Cardiologie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	MOUTON Hubert	18 rue Dubois Crancé	Rethel
M. le Docteur	BAILLY Luc	226 bis avenue Carnot	Charleville-Mézières

Médecins Spécialistes en Pédiatrie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	HACHEM Guila	2 avenue du Général Margueritte	Sedan

Médecins Spécialistes en Urologie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	NACER Karim	45 avenue de Manchester	Charleville-Mézières

Médecins Spécialistes en Radiothérapie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	COUDERC Alain	18 avenue Georges Corneau	Charleville-Mézières
M. le Docteur	JONVEAUX Eric	18 avenue Georges Corneau	Charleville-Mézières

Médecins Spécialistes en Pneumologie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	KASSEM Jacques	avenue du Général Margueritte	Sedan

Médecins Spécialistes en Gastro-entérologie et Hépatologie			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
Mme la Docteure	SALMON Laurence	5 boulevard Louis Aragon	Charleville-Mézières

Charleville-Mézières, le **24 AVR. 2023**

Le Préfet,
P/Le préfet et par délégation,
le secrétaire général.

Christian VEDELAGO

voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision, peut être introduit, conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative :

– soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes- 1, place de la Préfecture- BP 60 002- 08 005 Charleville-Mézières ;

– soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau- 75 800 Paris ;

– soit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Chalons en Champagne- 25, rue du Lycée- 51 036 Chalons en Champagne Cedex, ou par l'application télécours, accessible par le site www.telerecours.fr ;

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant plus de deux mois deux mois.